



Archives départementales de l'Aube

55 J

Fonds du Bureau de Secours aux Incendiés de l'Aube

1800 - 1978

Par Lisa Carval

2023

Introduction

Zone d'identification

Référence

FR AD 10 /

France, Aube, Direction des Archives et du Patrimoine,

Intitulé

Fonds du Bureau de Secours aux Incendiés de l'Aube.

Dates

1800-1976.

Niveau de description

Fonds / série-organique / sous-série organique / dossier / pièce.

Importance matérielle

1,92 ml.

Support de l'unité de description

Liasses, registres, tampons en bois.

Zone du contexte

Nom du producteur

Bureau de Secours aux Incendiés de l'Aube.

Histoire administrative

Le Bureau de Secours aux Incendiés de l'Aube est créé le 11 avril 1769 par l'évêque de Troyes, Monseigneur Claude Mathias-Joseph de Barral. Le 29 brumaire an IX, il est réorganisé par Claude-Louis Bruslé de Valsuzenay, préfet de l'Aube. A la suite de cet arrêté, des allocations pour actes de dévouement sont versées aux incendiés. Le 5 janvier 1978, le Bureau cesse son activité.

Par le biais de l'organisme, les incendiés recevaient l'autorisation d'obtenir une quête. Néanmoins, les victimes des incendies occasionnés par la guerre en étaient exclues.

Les sommes recueillies au cours des offices sont transférées au secrétariat de l'évêché par les curés des paroisses. L'ensemble des fonds étaient conservés au sein du coffre-fort du Petit Séminaire. L'attribution du secours se faisait par l'évêque en tenant compte de la pauvreté des incendiés, du montant de ses pertes et de la générosité de la paroisse dans la quête générale. La répartition générale des ressources était réalisée d'avril à mai

Initialement, le fonds était conservé dans les greniers de la Préfecture et a été déplacé au Petit-Séminaire.

À la demande de son vice-président, Monsieur Robert Jonquet, le dernier registre des délibérations, du 10 février 1939 concernant la dissolution du Bureau, a été remis aux Archives départementales de l'Aube pour archivage historique. Le transfert des documents a été effectué par Monsieur Louis Ancelin, secrétaire administratif.

Modalités d'entrée

Don.

La série J destinée à accueillir les archives privées entrées par voie extraordinaire (achats, dons, dépôts principalement) a été créée par la circulaire des Archives de France du 15 avril 1944. Ces fonds étaient pour la plupart conservés auparavant au sein des séries E – Féodalité, communes, bourgeoisie, familles, notaires et/ou série F – Fonds divers civils. Les archives privées peuvent donc provenir à la fois d'entreprise, de syndicat, de famille, de seigneurie, d'institution ecclésiastique ou encore d'érudit locaux.

Zone du contenu et de la structure

Présentation du contenu

La sous-série 55 J est constituée de documents provenant du Bureau de Secours aux Incendiés de l'Aube. Plusieurs registres et objets type tampons se référant à l'état des amendes encourues pour défaut d'enregistrement de certaines pièces, aux sommes confiées au clergé, à la ville de Troyes, etc. y sont conservés.

Évaluation, tris et éliminations, sort final

Un tri a été effectué sur les documents en multiples exemplaire et sur les documents vierges (élimination de 0,08 ml sur 2ml).

Le sort final des archives de ce classement est la conservation définitive.

Mode de classement

La série J a été créée par la circulaire du 15 avril 1944. Le cadre de classement et la cotation ont été fixés par la circulaire du 16 décembre 1965, et confirmés par celle du 18 décembre 1998.

Le plan de classement retenu reprend les missions principales du Bureau ainsi que la période de l'Occupation allemande dans le département.

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Suivant le régime de communication du Code du patrimoine, Livre II, Archives, articles L 213-1 à L 213-8, l'ensemble des documents de la sous-série 55 J sont communicables immédiatement. Les conditions de communication des archives privées se réalisent selon les mêmes critères que ceux qui encadrent l'accès aux archives publiques.

Conditions de reproduction

Ces documents sont reproductibles.

Conditions d'utilisation

La réutilisation de ces documents est libre, sauf exception si des données à caractère personnel y figurent.

Langue et écriture des documents

L'ensemble des documents de ce fonds a été rédigé en français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Le conditionnement des tampons de bureau a été réalisé sur mesure, leur communication nécessite une manipulation soigneuse.

Zone des sources complémentaires

Sources complémentaires des Archives départementales

D'autres fonds conservés aux Archives départementales peuvent permettre de compléter les recherches sur le Bureau de Secours aux Incendiés.

1. Série E Dépôt

Certains dossiers concernent le culte au sein des communes.

2. Série G

G 252 État du produit des aumônes reçues et quêtes faites pour les incendiés du diocèse de Troyes, indiquant le nom de la paroisse où la quête a eu lieu, et celui de chaque particulier qui a fait une aumône en dehors de la quête. - En 1786, l'évêque de Troyes, 300 livres ; le comte de Rosnay, 48 livres ; la marquise de Chanioy, 30 livres ; la paroisse d'Aix-en-Othe, 75 livres ; le principal de l'école militaire de Brienne, 12 livres ; la paroisse d'Arcis, 172 livres 4 sous.

1786-1791

G 253 Délibérations du bureau établi par l'Evêque de Troyes pour diriger la répartition des fonds produits par la quête générale qu'il a établie en faveur des incendiés à partir de l'année 1764 (voir G. 54, 62). - Règlement. - Fixation du montant des secours qui seront accordés aux victimes des incendies arrivés à Ramerupt le 19 juillet 1775, à Dampierre le 19 mars 1778, etc.

1769-1791

3. Série J

1 J 1120 Bureau de Secours aux Incendiés du département de l'Aube : statuts.

1928

112 J Fonds de l'Evêché de Troyes

1770-1961

Ce fonds comporte notamment les registres de Baptêmes, mariages et sépultures postérieures à 1790; les archives des paroisses de 1804 à 1961; et enfin les publications de l'évêché.

4. Série M

1 M 1035 - 1067 Sinistres et protection civile, incendies.

An X – 1944

1 M 1072 – 1120 Secours et dotations.

An III-1940

5. Série V

Cette série comporte les documents concernant les aspects institutionnels et administratifs des cultes entre le Concordat (1801) et la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), ainsi que les conséquences de la Séparation. Elle est essentiellement constituée de documents provenant des bureaux de la Préfecture, chargée durant toute la période concordataire de l'administration des cultes.

6. Bibliothèque

HB 94 Bureau de Secours aux Incendiés du Département de l'Aube. Création, organisation, fonctionnement de 1769 à 1793. Réorganisation et fonctionnement de 1800 à nos jours, d'après les registres des délibérations,...

1915

Bibliographie

Gouesse Jean-Marie. « Le bureau des secours aux pauvres incendiés du diocèse de Coutances (1777-1791) ». In: *Annales de Normandie*, 30^e année, n°4, 1980. pp. 328-329

Zone des notes

Norme

Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G), 2^e édition, 1999.

Zone de contrôle de la description

Date de la description

Instrument de recherche réalisé en mai 2023.

FONDS DU BUREAU DE SECOURS AUX INCENDIÉS DE L'AUBE

55 J 1 – 19 Fonds du bureau de secours aux incendiés de l'Aube.

1800 – 1978

55 J 1 – 8 Administration et fonctionnement.

1800 – 1978

55 J 1 Statuts (1911, 1915, 1923, 1928) ; composition du bureau ; suppression des quêtes.

1800 – 1976

55 J 2 Registre des délibérations n° 8 - 9 (19 décembre 1916 - 16 décembre 1938 / 10 février 1939 - 5 janvier 1978).

1916 – 1978

55 J 3 Conseil d'administration, séances (21 mai 1965, 26 novembre 1965, 24 juin 1966, 25 novembre 1966, 30 juin 1967, 24 novembre 1967, 28 juin 1968, 29 novembre 1968, 27 juin 1969, 28 novembre 1969, 26 juin 1970, 27 novembre 1970, 25 juin 1971, 29 novembre 1971).

1965 – 1971

55 J 4 Conseil d'administration, séances.- dissolution ; dépenses relatives à l'arrondissement de Bar-sur-Aube, acquisition de matériel (25 novembre 1977) ; Nogent-sur-Seine, acquisition de matériel ; aménagement de point d'eau ; Troyes, acquisition de matériel ; aménagement de point d'eau (16 juin 1977).

1977

55 J 5 Réunions (9 avril 1954, 3 décembre 1954, 1er juillet 1955, 9 décembre 1955, 19 juin 1956, 14 décembre 1956, 30 juillet 1957, 2 décembre 1957, 16 juin 1958, 12 décembre 1958, 24 juin 1959, 4 décembre 1959).

1954 - 1959

55 J 6 Réunions (8 juillet 1960, 16 décembre 1960, 30 juin 1961, 1er décembre 1961, 28 juin 1962, 23 novembre 1962, 27 juin 1963, 29 novembre 1963, 5 juin 1964, 27 novembre 1964).

1960 – 1964

55 J 7 Réunions (23 juin 1972, 27 décembre 1972, 28 décembre 1973, 9 juillet 1973, 28 juin 1974, 6 décembre 1974, 20 juin 1975, 19 décembre 1975, 25 juin 1976, 17 décembre 1976).

1972 – 1976

55 J 8 Six tampons du bureau de secours aux incendiés de l'Aube.

s.d.

55 J 9 – 15 Finances.

1800 ~ 1976

55 J 9 Registre ~ journal des recettes et dépenses.

An IX - 1854

55 J 10 Registre de l'exercice.

1855 – 1862

55 J 11 Registre relatif aux expropriations, ligne de chemin de fer Saint-Florentin (Yonne) ~ Vitry-le-François (Marne).

1882 – 1883

55 J 12 Comptes administratifs des recettes et dépenses des exercices antérieurs.

1912 - 1965

55 J 13 Comptes administratifs des recettes et dépenses de l'exercice.

1950 – 1976

55 J 14 Mandats d'indemnité pour les biens sinistrés non couverts par une assurance.

1954 – 1960

55 J 15 Taxes d'assurance incendie (applicable aux quêtes) et sur les salaires ; statistiques relatives aux pompes à incendie ; Premiers secours aux incendies, séances.

1933 - 1973

55 J 16 – 18 Campagne de collecte d'équipement.

1947 – 1976

55 J 16 Liste des personnes ayant participé à la collecte (Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Troyes).

1970 – 1974

55 J 17 Opérations de collecte (Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Troyes).

1975 – 1976

55 J 18 Quêtes (1947 / 1950-1976).

1947 – 1976

55 J 19 Occupation allemande.

1940 – 1944

55 J 19 Correspondance adressée aux autorités d'Occupation concernant les réquisitions.

1940 - 1944